



Règlement Intérieur de la salle du foyer

publié le 17/01/2023

A l'occasion de la réouverture de la salle du foyer (et oui, enfin !), les membres du bureau ont réécrit le règlement intérieur de la salle du foyer. Vous trouverez en document joint à cet article.



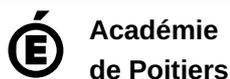
L'objectif était de résoudre les différents problèmes rencontrés les années passées et de faire en sorte que cet endroit soit agréable et convivial pour les élèves.

L'accès au foyer est défini par niveau et sur inscription (20 places maxi.) selon le planning hebdomadaire suivant :

- Lundi : niveau 5ème
- Mardi : niveau 6ème
- Jeudi : niveau 4ème
- Vendredi : niveau 3ème

Le foyer est ainsi ouvert de 13h10 à 13h50.

 [Règlement intérieur Foyer J2023](#) (PDF de 262.5 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.